

Mémoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

préparé par la Direction de la
prévention et de santé publique

sur le projet

Plan d'action famille de Montréal

présenté devant
l'Office de consultation publique de Montréal

27 novembre 2007

Québec 

Mémoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

préparé par la Direction de la
prévention et de santé publique

sur le projet

Plan d'action famille de Montréal

présenté devant
l'Office de consultation publique de Montréal

27 novembre 2007

par
Francine Trickey, responsable secteur Tout-petits, familles et communauté
Louis Drouin, responsable secteur Environnement urbain et santé

Mémoire préparé sous la coordination du secteur *Tout-petits, familles et communauté* avec la collaboration des secteurs *Écoles et milieux en santé, Environnement urbain et santé et Vigie et protection*

Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : (514) 528-2400
www.santepub-mtl.qc.ca

Rédaction

André Bergeron, Rénald Bujold, Marie-Martine Fortier, France Gauthier, Natalia Gutierrez, Marthe Laurin, Sophie Paquin, Stéphane Perron, Jacques Richard, Lise Ross, François Thérien

Révision

Yves Laplante

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les responsables des secteurs, les professionnels et les membres du personnel de soutien qui ont collaboré à la production de ce document.

© Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2007)

Tous droits réservés

Dépôt légal- Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal- Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN : 978-2-89494-617-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-89494-618-3 (version PDF)

Prix : 5 \$

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
1. IMPACTS DES MILIEUX ET DES CONDITIONS DE VIE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES.....	9
2. LE CADRE DE RÉFÉRENCE FAMILLE.....	9
2.1 Définition de la famille et valeurs prônées par le cadre de référence.....	9
2.2 Développement durable et arrimage avec d'autres plans de la Ville.....	10
2.3 Pertinence des enjeux.....	10
2.4 Renforcement de la notion d'accessibilité.....	11
2.5 Mobilisation des acteurs.....	12
2.6 Suggestions de compléments d'information.....	12
3. LE PLAN COLLECTIF D'ACTION FAMILLE 2008-2009.....	13
3.1 Quartiers vivants.....	13
3.1.1 Reconnaissance de l'apport des dynamiques locales.....	13
3.1.2 Renforcement des noyaux urbains.....	13
3.2 Habitation.....	14
3.3 Circulation et transport.....	14
3.3.1 Accès au transport en commun et aux infrastructures de transport actif.....	14
3.3.2 Sécurité des piétons, des cyclistes et des équipements de loisirs actifs.....	15
3.4 Sécurité publique.....	17
3.4.1 Des actions préventives.....	17
3.4.2 Des interventions policières mieux adaptées à la réalité des jeunes et des quartiers.....	18
3.5 Culture, sports et loisirs.....	18
3.6 Interventions favorisant un mode de vie sain.....	19
4. LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION.....	19
5. LA CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE.....	19
CONCLUSION.....	21
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	22
RÉFÉRENCES.....	24

INTRODUCTION

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal tient à remercier les membres de l'Office de consultation publique de Montréal de lui donner l'occasion de présenter son point de vue à l'égard du *Projet de Plan d'action famille* de la Ville de Montréal. C'est en vertu des mandats que lui confie le législateur que le directeur de santé publique doit faire le point sur l'état de santé de la population et suggérer des pistes de solutions pour l'améliorer.

La santé et le bien-être des familles montréalaises sont au cœur des préoccupations de la Direction de santé publique (DSP) depuis de nombreuses années. En témoignent, entre autres, les publications sur l'état de santé et de bien-être, les rapports annuels du directeur, les enquêtes sur la maturité scolaire des enfants et sur la santé et le bien-être des jeunes, les programmes et projets réalisés en collaboration avec nos partenaires nationaux, régionaux et locaux en vue de favoriser la consolidation et le développement d'environnements favorables à la santé et au bien-être des tout-petits, des jeunes et de leurs familles.

Nous sommes très heureux de l'initiative de la Ville de Montréal et de ses arrondissements en vue de se doter d'une politique familiale. Celle-ci est l'occasion de faire une véritable place aux familles, de reconnaître leur rôle indispensable pour le développement de nos enfants et de la société, de les valoriser; elle devrait aussi permettre de les soutenir en prenant en compte leurs préoccupations face aux politiques municipales, à l'administration et à la dispensation des services.

Nous saluons aussi très positivement que la Ville et ses arrondissements élaborent un plan d'action concret pour améliorer la qualité de vie des familles tout en les associant ainsi que les différents organismes concernés. Malgré des délais relativement courts, nous apprécions que la Ville ait organisé différents ateliers thématiques sur le plan d'action famille ainsi qu'un forum de discussion, et qu'elle permette aujourd'hui l'expression des opinions et préoccupations sur le cadre de référence et le plan collectif d'action famille.

L'élaboration d'une politique familiale et d'un plan collectif pour les familles doit être l'affaire de tous. Partageant cette conviction de la Ville de Montréal, la DSP souhaite y apporter sa contribution.

1. IMPACTS DES MILIEUX ET DES CONDITIONS DE VIE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES

Les milieux et les conditions de vie sont des déterminants majeurs de la santé et du bien-être de la population. De nombreuses recherches indiquent qu'ils entraînent des effets significatifs sur le développement et l'adaptation sociale des enfants et des jeunes et sur l'exercice du rôle parental. En fait, plusieurs éléments ont une influence sur la réalité familiale : le revenu, la scolarité des parents, le réseau de soutien, le type d'environnement, la qualité du tissu communautaire, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité aux ressources et aux services, la culture, les valeurs, l'économie et les politiques publiques. (MSSS 2004, p.3)

Les interactions et la cohérence entre les différentes composantes des milieux de vie — familles, voisinage, services de garde, écoles, services de loisirs, etc. — exercent aussi une influence sur la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et de leurs familles (MSSS 2004, p.3, MSSS 2005). C'est pourquoi la DSP travaille, en collaboration avec les différents partenaires nationaux, régionaux et locaux, au développement d'environnements favorables à la santé et au bien-être des tout-petits, des jeunes et de leurs familles.

Tout le travail réalisé par l'ensemble des partenaires sur les plans régional et locaux doit pouvoir s'appuyer sur des politiques publiques favorisant l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des familles. En ce sens, l'initiative de la Ville de Montréal nous apparaît des plus pertinentes et nécessaires afin d'assurer à toutes les familles un environnement où il fait bon vivre, grandir et se développer.

2. LE CADRE DE RÉFÉRENCE FAMILLE

2.1 Définition de la famille et valeurs prônées par le cadre de référence

Nous sommes heureux que la définition de la famille présentée dans le cadre de référence soit inclusive tenant compte de la diversité des familles et de la pluralité des modèles familiaux. Nous apprécions également qu'elle souligne l'importance des liens intergénérationnels et de la « *famille-réseau* » qui peuvent être si bénéfiques pour les familles.

Une politique véhicule des valeurs et celles du cadre de référence famille sont fort pertinentes. Il nous apparaît important de les rappeler : reconnaissance de la contribution des familles, valorisation de celles-ci, collaboration des acteurs, solidarité, civisme et sentiment d'appartenance. Devrait s'y ajouter la santé, une valeur capitale pour les familles et pour la société en général. La Ville par sa politique familiale municipale et ses propositions dans des champs d'action sous sa responsabilité agit sur des déterminants majeurs de la santé.

En ce qui a trait aux cibles prioritaires, nous souscrivons à l'orientation visant en premier lieu l'amélioration de la qualité de vie des familles qui habitent déjà Montréal et encourageant les jeunes à y fonder une famille. En fait, il s'agit d'offrir des milieux de vie conviviaux, sécuritaires, stimulants et enrichissants, des milieux adaptés aux besoins des familles qui faciliteront le développement du sentiment d'appartenance. Ces familles deviendront probablement les meilleures « ambassadrices » de Montréal et de ses arrondissements incitant d'autres familles à s'y établir.

2.2 Développement durable et arrimage avec d'autres plans de la Ville

La DSP apprécie également que la Ville situe d'emblée la politique familiale municipale dans une perspective de développement durable, à savoir d'améliorer la qualité de vie des familles et de répondre à leurs besoins tout en tenant compte de la capacité des générations futures à faire de même. L'arrimage prévu avec les autres plans de la Ville – plan de transport, plan d'urbanisme, politique de développement culturel, etc. – nous apparaît tout aussi pertinent et essentiel.

Bien que le Plan collectif d'action famille 2008-2009 semble bien arrimé avec les autres programmes de planification de la Ville, il aurait lieu d'assurer un ancrage avec le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de problèmes reliés au poids du gouvernement du Québec (plan interministériel auquel s'ajoute un fonds de financement). Celui-ci favorise le mode de vie physiquement actif et une saine alimentation en invitant entre autres les municipalités à poser des actions concrètes. Des thèmes tels la sécurité routière et urbaine (des piétons et des cyclistes), les commerces alimentaires de proximité ou les équipements de loisirs actifs sont touchés par ce programme. Nous notons par ailleurs qu'aucune politique n'aborde la question du bruit, un facteur probablement important dans certains quartiers centraux et pour certaines familles, surtout celles vivant dans des logements mal insonorisés ou proches des axes routiers.

2.3 Pertinence des enjeux

Les enjeux identifiés sont pertinents et reliés à des dimensions du quotidien des familles : la vie de quartier et les services de proximité, l'habitation, la circulation et le transport, la sécurité publique, la culture, les sports et les loisirs. Cependant, une dimension nous semble peu abordée ou mentionnée comme relevant principalement d'autres paliers de gouvernement : le développement de l'emploi et la lutte à la pauvreté. Dans différentes publications de la DSP, les inégalités socio-économiques à Montréal ont déjà été très bien documentées. Entre autres, le rapport annuel de la DSP sur la santé urbaine (DSP 2002) qui montrait comment, en comparaison avec les autres grandes villes canadiennes, Montréal présentait le plus haut taux de défavorisation et les plus grands écarts socio-économiques (p. 27). Nous partageons l'idée que pour élaborer une politique familiale, une ville comme Montréal doit miser sur ses atouts; mais nous devons aussi tenir compte de l'ensemble des réalités et des inégalités persistantes qui font que, d'un quartier à l'autre, la qualité de vie n'est pas la même pour tous.

Nous croyons que toute nouvelle politique, à quelque niveau que ce soit, doit viser la réduction des inégalités socio-économiques et inclure un principe de vigilance à cet égard. Ceci s'avère d'autant plus important qu'à Montréal, selon les données du recensement 2001, 37,8 % des enfants entre 0 et 5 ans vivaient sous le seuil de faible revenu. En 2006, 15 % des mêmes enfants vivaient dans une famille recevant l'assistance-emploi. Nul besoin de rappeler que les effets de la pauvreté sur le développement des enfants et sur la dynamique familiale peuvent être dévastateurs.

Dans son avis *Le défi des politiques municipales*, le Conseil de la famille et de l'enfance recommande : « *Que les municipalités reconnaissent davantage la présence et l'importance de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans leur territoire ainsi que leurs effets sur elles-mêmes, sur les familles et sur leurs environnements de vie. Qu'elles se donnent, seules ou avec d'autres, dans les meilleurs délais, un plan concerté de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale si elles n'en ont pas déjà un* » (Avis, sommaire, p.17).

Tout en reconnaissant les actions de Montréal et ses arrondissements pour soutenir le développement économique et améliorer les conditions de vie ainsi que la responsabilité des gouvernements provincial et fédéral à cet égard, nous croyons qu'il serait pertinent que la Ville de Montréal élabore, en collaboration avec les partenaires concernés, un plan de développement social et de lutte contre la pauvreté où les préoccupations des familles seraient prises en compte.

À l'instar de villes comme Québec et Longueuil, nous suggérons d'intégrer un volet « environnement économique favorable » au cadre de référence de la politique familiale de Montréal. Cela permettrait de tenir compte simultanément 1) de l'emploi comme levier d'attraction et de rétention des familles 2) des mesures nécessaires à l'intégration professionnelle [jeunes adultes, personnes immigrantes, femmes] 3) des moyens pour inciter les entreprises à favoriser la conciliation famille-travail-étude. Sur tous ces points, la Ville pourrait elle-même servir de référence en proposant à ses employés ce type de mesures et en les faisant connaître. L'intégration de ce volet permettrait également d'inscrire l'importance pour la Ville et ses arrondissements d'analyser l'accessibilité financière à certains services nécessaires aux familles pour rencontrer leurs obligations, leurs responsabilités et besoins familiaux (ex. : transport, loisirs, etc.).

2.4 Renforcement de la notion d'accessibilité

Il y a lieu à notre avis de renforcer la notion d'accessibilité dans les deux documents de consultation. Il faut que la Ville puisse analyser chacun des thèmes sous l'angle des différentes dimensions de l'accessibilité des services : financière, temporelle, spatiale et de l'information (réf. Politique familiale, Ville de Longueuil, p. 15). Selon certaines études de la DSP ou d'autres organismes (Centre 1, 2, 3 GO!), il existe des inégalités en termes d'accessibilité à certains services, infrastructures ou installations entre les quartiers ou les arrondissements, et cet aspect devrait être considéré dans le cadre du plan d'action famille de la Ville de Montréal. Enfin, à l'instar d'autres municipalités, dont la Ville de Québec, l'accès à l'information devrait être considéré sous l'angle de la diversité

des situations familiales : ressources financières limitées ne permettant pas l'accès à Internet, accueil des familles d'immigration récente, outils de communication adaptés aux parents allophones et aux parents peu scolarisés, etc. (Politique familiale, Ville de Québec, p. 27)

2.5 Mobilisation des acteurs

En ce qui concerne la collaboration des acteurs, plusieurs sont déjà mobilisés pour améliorer la qualité de vie des quartiers et soutenir les familles. Dans plusieurs quartiers, existent des *tables de quartier* en développement social, des tables *Enfance-famille*, des tables *Jeunesse*, des comités pour la sécurité urbaine, etc. Nous trouvons très pertinent que la Ville fasse appel à ces partenaires pour la mise en œuvre de la politique familiale. Toutefois, compte tenu de divers plans d'action intersectorielle en cours dans les communautés locales, il serait aussi approprié que la Ville et les arrondissements puissent voir avec les acteurs locaux quelle pourrait être leur contribution à la réalisation de ces plans d'action.

Il y aurait lieu également que la Ville et d'autres partenaires régionaux qui soutiennent le développement des communautés locales et placent les familles, les jeunes et les tout-petits au cœur de leurs préoccupations – la DSP, Centraide, la Fondation Chagnon – se concertent encore davantage et travaillent ensemble pour une meilleure harmonisation et davantage de cohérence dans le soutien aux communautés locales et aux familles.

Enfin, au cœur de la politique familiale municipale, il y a les familles elles-mêmes. Nous suggérons que Montréal favorise la mise en place d'un processus de participation adapté afin que celles-ci participent au développement des orientations, à la mise en œuvre et au suivi de la politique familiale, et que cet aspect soit davantage reconnu dans le cadre de référence.

2.6 Suggestions de compléments d'information

Nous suggérons qu'une courte section présentant un portrait un peu plus détaillé des familles montréalaises soit ajoutée. De même, il serait peut-être utile de distinguer dans le cadre de référence, les champs de responsabilité des arrondissements et ceux de la ville centrale.

Pour ce qui est des commentaires ou suggestions plus spécifiques relativement aux différents thèmes abordés dans le cadre de référence, ceux-ci ont été intégrés dans la section suivante sur le Plan d'action collectif en y proposant des mesures ou pistes d'action concrètes.

3. LE PLAN COLLECTIF D'ACTION FAMILLE 2008-2009

3.1 Quartiers vivants

3.1.1 Reconnaissance de l'apport des dynamiques locales

La DSP appuie le concept, qu' « habiter Montréal, c'est avant tout s'identifier à un quartier » (p. 10). La Ville relève plusieurs atouts de ces quartiers. Parmi ceux-ci, il serait important d'ajouter la richesse des dynamiques locales axées sur la participation citoyenne et la concertation intersectorielle. Dans ses pistes d'action, la Ville pourrait préciser comment elle compte renforcer le soutien au développement des communautés locales.

3.1.2 Renforcement des noyaux urbains

Renforcer les noyaux urbains ne devrait pas seulement s'appliquer aux noyaux villageois traditionnels identifiés dans le document comme la rue Jarry et la rue Fleury, par exemple. Il y a d'autres quartiers avec des rues commerciales de 5 ou 7 commerces sur lesquelles il faudrait aussi miser pour renforcer les services de proximité avant que ceux-ci ferment ou migrent vers d'autres artères plus achalandées. Il faudrait que des programmes de revitalisation des rues commerciales s'adressent aussi à des îlots ou des secteurs de zones afin de maintenir les commerces de proximité (surtout les commerces d'alimentation) qui ne se concentrent pas sur une même rue mais se distribuent dans l'ensemble du quartier. De plus, Montréal pourrait aider ces commerces avec un aménagement plus favorable aux piétons et cyclistes : élargissement des trottoirs, installation de bancs, éclairage distinctif, pistes cyclables, etc. Il serait souhaitable que la Ville, devant le phénomène des grandes surfaces souvent localisées loin des quartiers de résidence, prenne l'initiative pour consolider les dynamiques commerciales locales.

La Ville et ses arrondissements pourraient contribuer avec la DSP, les CSSS et les communautés locales à la réalisation d'initiatives pour améliorer l'accès aux aliments santé à Montréal, particulièrement l'approvisionnement en fruits et légumes dans des secteurs défavorisés. Une étude de la DSP – *Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal* – démontre que « 40 % de la population ne dispose pas d'un approvisionnement adéquat à distance de marche ». (DSP, 2006, p.6)

Enfin, les centres de la petite enfance (CPE) et les milieux de garde devraient être clairement identifiés « services de proximité » des quartiers vivants. Indispensables à bien des familles, ils facilitent entre autres la conciliation famille-travail-étude. À l'instar des moyens suggérés pour les écoles dans les autres thématiques du plan collectif, des mesures devraient être mises en place et adaptées pour les services de garde: apaisement de la circulation, renforcement de la sécurité routière, zones débarcadère, accès aux installations et activités de la Ville, sécurité des aires de jeu et des parcs, etc.

3.2 Habitation

L'habitation est un déterminant majeur de la qualité de vie des familles. On sait aussi que plusieurs familles quittent Montréal pour la banlieue parce qu'elles peuvent accéder à des logements ou à une propriété à meilleur compte. Pour remédier à cette situation, Montréal dispose de programmes d'aide financière pour l'accès à la propriété; cependant ceux-ci s'avèrent insuffisants, peu adaptés aux besoins, avec des fonds vite épuisés et un plafond admissible – 200 000 \$ – ne correspondant pas au prix des logements à Montréal.

Par ailleurs, en raison des exigences de stationnement minimum actuellement en vigueur pour toutes les nouvelles constructions résidentielles, il est difficile de trouver des habitations neuves (ou récemment construites) pouvant convenir aux familles, car celles-ci souhaitent souvent avoir accès à une cour ou un espace privé pour que les jeunes enfants puissent jouer. La cour des nouveaux bâtiments résidentiels sert habituellement de stationnement afin de se conformer aux prescriptions du zonage. Ceci constitue un irritant supplémentaire pour les familles en matière de logement.

Les nouveaux logements sont avant tout des unités de 4 pièces ne répondant pas aux besoins d'espace des familles. Le zonage de la Ville et des arrondissements serait à revoir pour inciter les promoteurs à construire des logements plus grands (boni de densité, subventions pour les 5 pièces, dérogations au zonage, etc.).

Il y a aussi le phénomène des familles à revenus modestes qui, d'une part, demeurent trop élevés pour accéder aux HLM, et qui, d'autre part, sont insuffisants pour acheter au prix du marché. Face à cette réalité, il serait souhaitable que l'offre de logements coopératifs ou à prix abordables pour les familles soit augmentée, surtout dans les secteurs où ces types d'habitation se font rares.

Enfin, le document de consultation mentionne comme enjeu le maintien en bon état du parc résidentiel et propose la bonification du programme d'aide à la rénovation. Il ne faudrait cependant pas oublier la nécessité d'intensifier les inspections, d'harmoniser les politiques à travers les différents arrondissements et de faire un suivi rapide lorsque se posent des problèmes de salubrité.

3.3 Circulation et transport

3.3.1 Accès au transport en commun et aux infrastructures de transport actif

Montréal s'enorgueillit de son réseau de transport collectif qui contribue à la qualité de vie des familles. En effet, il est vrai que vivre à Montréal réduit le temps et le coût lié au transport de la maison au travail. Par contre, il y a plusieurs inégalités entre les arrondissements dans la desserte en transport en commun. Dans plusieurs secteurs et sur certaines rues, le service d'autobus est à la demi-heure, le trajet est long et peu direct. De plus, le service de métro montre souvent des défaillances techniques qui augmentent le temps de transport et le stress de la clientèle qui devrait pouvoir compter sur un système de transport fiable.

Des quartiers vivants sont aussi des quartiers bien desservis par le transport en commun permettant d'amener les parents vers les pôles d'emplois. Il faudrait s'assurer que les arrondissements prennent ces éléments en compte de façon plus systématique. Il en va de même pour la STM qui pourrait améliorer un service qui s'est dégradé en quantité et en qualité au cours des 15 dernières années.

Afin de faciliter l'accès au transport en commun pour les familles, il serait pertinent d'instaurer une tarification familiale. Enfin, comme le souligne le Centre 1, 2, 3, GO! dans son mémoire sur le plan de transport 2007 de Montréal, des interventions sont nécessaires pour faciliter l'accès aux autobus et au métro pour les familles avec des tout-petits et des poussettes, en toute sécurité. De même des activités de sensibilisation sur la réalité des familles auprès des chauffeurs et du grand public sont nécessaires afin que celles-ci sentent qu'elles sont les bienvenues dans le transport en commun.

Des inégalités entre les arrondissements subsistent aussi au chapitre des infrastructures de transport actif comme les pistes cyclables. Les arrondissements socio-économiquement favorisés sont généralement avantagés au niveau des infrastructures. Le réseau de pistes cyclables ne permet pas de rejoindre les points d'intérêt dans un quartier. Il n'est pas planifié pour relier l'ensemble des destinations centrales dans un arrondissement, ce qui serait à développer pour faciliter le transport actif des enfants et de leurs familles. La DSP salue l'intention de la Ville d'augmenter le réseau des pistes cyclables. Cependant, un défi demeure pour faire de l'activité physique qui en découle, une pratique plaisante et sécuritaire tout au long de l'année. Un moyen entre autres pour y parvenir consiste à assurer un meilleur entretien du réseau (ex : le déneigement en hiver).

3.3.2 Sécurité des piétons, des cyclistes et des équipements de loisirs actifs

Les quartiers vivants sont des quartiers qui offrent des services de proximité, mais ce sont aussi des lieux où les piétons sont en sécurité, où les enfants peuvent se rendre en sécurité à l'école et aux services des loisirs. Pour ce qui est de la sécurité routière, Montréal est beaucoup moins sécuritaire que plusieurs métropoles de l'Europe du Nord; celles-ci misant plus sur l'apaisement de la circulation, du transport en commun et des aménagements pour la mobilité active.

Bien que l'augmentation de la surveillance policière soit souhaitable, et que le nombre de contraventions devrait être augmenté, les meilleures pratiques avec une efficacité démontrée consistent avant tout en des aménagements pour apaiser la circulation. Ces mesures ont aussi un effet sur le transport actif et l'activité physique. Ces structures facilitent aussi le déplacement des personnes à mobilité réduite. Même avec les 6 200 opérations vitesse projetées annuellement, les policiers ne peuvent être partout en tout temps. De plus, ils effectuent une série de tâches comme la surveillance des voies réservées aux autobus et ne font donc pas seulement de la surveillance de la vitesse ou du respect des arrêts aux feux. Pour promouvoir la sécurité, il est démontré qu'il faut d'abord concevoir des aménagements physiques qui obligent l'adoption de comportements sécuritaires. On pense ici à l'ensemble des mesures regroupées sous le concept d'apaisement de la circulation comme les dos d'âne allongés, les rétrécissements

de rues ou saillies de trottoir aux intersections, toutes mesures passives, auto-exécutoires et dont l'efficacité (pour réduire les accidents), en particulier chez les usagers les plus vulnérables, s'appuie sur de multiples études. Ces mesures, plus efficaces et plus durables que les campagnes de sensibilisation, sont encore trop peu répandues à Montréal et sont surtout concentrées dans les quartiers favorisés. Pourtant leur nécessité se fait sentir autant sur les rues locales que sur certaines collectrices et artères à circulation intense de piétons et cyclistes (notamment lorsqu'il y a des écoles et des services de garde).

Les quartiers verts prévus dans le Plan de transport forment un concept intéressant, à condition que les arrondissements responsables d'en définir l'étendue ne leur fixent pas des limites trop étroites. Il y aurait aussi lieu de les mettre en réseaux sur le territoire et de les connecter avec des services de proximité et des équipements de loisirs par des liens cyclables ou piétonniers.

Finalement, le Bureau de sécurité dans les déplacements et les plans locaux de déplacement, dont celui des corridors scolaires, constituent des moyens intéressants pour favoriser l'implantation de mesures de modération de la circulation. Les collaborations à ce sujet pourraient être intensifiées, notamment avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui propose aux municipalités un guide technique d'aménagement de trajets pour favoriser les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école.

Bien que le travail de réaménagement sécuritaire de 50 intersections annuellement soit une bonne chose, il faut être conscient que c'est relativement peu comparativement à l'ensemble des travaux réalisés chaque année sur les intersections de Montréal. Il y aurait lieu d'augmenter les cibles pour couvrir plus d'intersections. Pour y arriver, il faudrait que les principes de sécurité des piétons et de modération de la circulation soient systématiquement pris en compte dès la phase de conception de tout projet de réfection ou construction routière à Montréal.

Pour avoir un impact majeur sur la sécurité des piétons, il faudrait que les mesures d'apaisement visent une réduction de la vitesse à 30 km/heure dans toutes les rues locales et non seulement à proximité des écoles ou dans toutes autres zones nécessitant une baisse importante de vitesse.

Finalement, l'appel au changement de comportements des piétons et des conducteurs est une mesure à efficacité réduite, inférieure à celle des mesures environnementales. Une rue très large encouragera toujours plus la vitesse qu'une rue étroite. Les aménagements urbains constituent une approche qui force d'emblée des comportements sécuritaires et est beaucoup plus porteuse comme solution. C'est d'autant plus vrai pour les jeunes enfants qui ont une perception des distances ne leur permettant pas d'apprécier le danger, les parents le sachant trop bien. Il faut le répéter : ces aménagements sécuritaires diminueront les appréhensions face à la mobilité active des jeunes familles.

3.4 Sécurité publique

3.4.1 Des actions préventives

Le vieillissement de la population est probablement le facteur majeur qui explique la diminution des délits et des crimes. Cette diminution s'observe dans toutes les régions où l'âge moyen de la population augmente et n'est donc pas propre à Montréal. La configuration urbaine de Montréal, la mixité sociale ainsi que des inégalités sociales moindres que dans les grandes villes américaines contribuent probablement à la sécurité relative de Montréal.

Il faut rappeler qu'un environnement bâti propice à la sécurité est conforme aux principes identifiés dans le Guide de la Ville *Pour un environnement sécuritaire* (2002). Il s'agit de lieux publics bien éclairés, avec une bonne signalisation, offrant un bon champ de vision, (sans cachette); ils sont achalandés parce que bien entretenus, avec une surveillance régulière et qu'on peut y obtenir de l'aide. Il serait souhaitable que tous les arrondissements établissent un diagnostic de leurs installations du point de vue de la sécurité des personnes, avec une analyse différenciée selon le sexe. Bien que certains équipements aient fait l'objet d'une marche exploratoire de la sécurité dans le passé, cette pratique, avec les correctifs qui en découlent, pourrait être généralisée. Il serait important d'y inclure les arrêts d'autobus.

Le plan d'action famille mentionne qu'il faut sensibiliser la population à participer à la prévention et à la sécurité. Pour y arriver, il faudrait entre autres, mettre en place des mécanismes assurant un dialogue sur l'occupation de l'espace public. Cela pourrait se faire au niveau local en concertation avec l'ensemble des groupes sociaux actifs au sein de la communauté, y compris les personnes marginalisées. Les démarches devraient être adaptées aux particularités des quartiers, plus spécifiquement en ce qui concerne le centre-ville.

Une autre avenue intéressante serait la mise sur pied d'un réseau de points d'aide sur le modèle de *Parent secours* ou du réseau de commerçants *Ici vous êtes entre de bonnes mains*. Ceci pourrait s'appliquer dans différents quartiers avec une signalisation spécifique et de l'éducation auprès des responsables de points d'aide.

Pour accentuer la sécurité dans les parcs, les préposés de parc et les programmes d'animation pour les jeunes pourraient être multipliés. Il en va de même avec la médiation pour favoriser la cohabitation sociale et la gestion des incivilités. Afin d'accroître la sécurité des quartiers et d'en améliorer la perception, nous encourageons le renforcement des stratégies préventives de la Ville. Ceci inclut une offre diversifiée d'activités de loisirs et de sports destinée aux enfants et aux jeunes ainsi que le développement de projets d'insertion sociale pour les jeunes à risque. Il serait aussi important de soutenir des lieux de création culturelle et artistique où les jeunes adultes peuvent venir s'y exprimer. En effet, trop vieux pour les maisons de jeunes, le groupe des 18 à 30 ans a besoin de lieux de rassemblement adaptés (à sa culture) autres que les

bars et les arcades. Ces actions préventives sont primordiales, particulièrement pour les jeunes en rupture sociale.

3.4.2 Des interventions policières mieux adaptées à la réalité des jeunes et des quartiers

Tout en reconnaissant l'importance d'une vigilance policière en réponse aux préoccupations de sécurité et d'ordre public – le phénomène des gangs, l'itinérance, la prostitution, la délinquance, etc. – certaines mesures policières de type « tolérance zéro » sévissent principalement contre des personnes marginalisées sans réduire les problèmes pour autant.

De plus, le droit à la santé pour les personnes itinérantes ou utilisatrices de drogues par injection peut être entravé lorsque l'émission des conditions de libération (à la suite d'interventions policières) comporte l'interdiction de circuler dans une zone précise de la ville nommée « quadrilatère ». Or, la plupart des services sociaux et de santé plus adaptés pour cette clientèle se trouvent précisément dans ce quadrilatère. Les actions policières intensives ont aussi des répercussions sur les programmes de distribution de matériel de protection.

Nous privilégions les approches sociales telles les actions citoyennes et de concertation. À titre d'exemple, conjointement avec ses partenaires communautaires, la DSP a mis sur pied un comité régional de réduction de seringues à la traîne dans l'environnement. Ce comité régional est composé d'acteurs des milieux institutionnel (SPVM, Ville de Montréal, DSP, CSSS) et communautaire (organismes offrant des programmes de distribution de matériel de protection). Lors de la réorganisation municipale, certains arrondissements ont créé leur propre comité local pour assurer des actions concertées afin de réduire le phénomène et aussi diminuer les tensions reliées à cette problématique.

3.5 Culture, sports et loisirs

La Ville a fait beaucoup d'efforts pour rendre accessibles ses services et activités mais il reste encore des améliorations à apporter pour faciliter la participation des familles, ne serait-ce qu'au niveau des horaires ou de la tarification. La Ville mentionne la politique de tarification familiale du Centre d'histoire de Montréal. La DSP suggère une politique d'application générale qui couvrirait aussi les secteurs loisirs et sports. La Ville souligne aussi la mise en place d'horaires et de programmes plus souples et adaptés dans les bibliothèques. Encore là, cette préoccupation devrait s'étendre aux installations de loisirs et de sports.

Enfin, nous savons que plusieurs barrières subsistent et nuisent à la pratique de l'activité physique et sportive chez les enfants, les jeunes et les familles. À cet égard, la DSP, en association avec d'autres partenaires concernés (commissions scolaires, YMCA, etc.) offre son concours pour maximiser l'offre de services aux citoyens et aux les familles.

En ce qui concerne la rénovation ou la construction de centres sportifs, il serait nécessaire de s'assurer de l'accessibilité des familles à ces installations et d'une réponse adéquate à

leurs besoins. Une occasion de partager les expertises et les ressources dans une vraie démarche de planification intersectorielle et communautaire. En ce sens, la Ville a un rôle central à jouer dans la mobilisation intersectorielle.

3.6 Interventions favorisant un mode de vie sain

En complémentarité avec les différentes actions proposées dans le plan collectif, la Ville pourrait inscrire des actions de sensibilisation ou des interventions pour favoriser un mode de vie sain de pair avec la qualité de vie des familles. Des exemples : disponibilité d'aliments santé dans les installations municipales (arénas, centres sportifs et communautaires) ou lors d'événements publics, soutien à des événements grand public favorisant l'activité physique, etc. D'ailleurs, la Ville n'est-elle pas déjà engagée dans ce type d'intervention, avec l'adoption récente et unanime d'une résolution d'appui au Défi allaitement 2007 ? Le geste réaffirmait « *le droit des mères à allaiter dans les lieux publics incluant, sans restriction, les édifices municipaux* ».

4. LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Des chantiers permanents *Famille* dans les arrondissements et un chantier Ville pour suivre l'évolution de la mise en œuvre des plans d'action et les réviser annuellement nous apparaît tout à fait appropriés. Toutefois, il y aurait lieu de préciser davantage le processus, de formuler des objectifs avec des cibles à atteindre et des échéanciers. Il serait aussi intéressant que la Ville, les arrondissements et les partenaires réfléchissent sur les façons de favoriser la participation des familles dans tout le processus. Afin que la démarche soit mobilisatrice, même s'il est vrai que plusieurs actions peuvent être entreprises sans coût supplémentaire, il serait souhaitable que la Ville et ses arrondissements prévoient des budgets pour la réalisation des plans d'action.

5. La contribution de la direction de santé publique

La DSP investit depuis plusieurs années pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des familles par l'entremise de recherches, de programmes et du soutien aux CSSS ainsi qu'aux communautés locales. Entre autres, la DSP continuera de soutenir les programmes et les projets de promotion de la santé et de prévention spécifiquement adaptés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles; elle consolidera aussi son appui à plusieurs projets ayant une incidence sur la qualité de vie des familles : développement social local, sécurité alimentaire, sécurité urbaine, *Quartiers 21*, qualité de l'air et salubrité des logements, etc. Ces initiatives sont réalisées avec différents partenaires régionaux et locaux et, dans bien des cas, des collaborations sont établies avec la Ville et ses arrondissements.

Soulignons également que la DSP participe aux travaux du *Comité Famille* de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal en vue de consolider les partenariats régionaux. Le comité agit d'ailleurs à titre d'instance consultative pour la politique

familiale municipale. Des personnes ressources de la DSP ont aussi participé à différents ateliers thématiques en rapport avec l'élaboration de la politique familiale.

La DSP considère donc que ce projet mené par la Ville est important pour la santé et le bien-être des familles et c'est avec enthousiasme qu'elle y apporte sa collaboration. Celle-ci peut être modulée selon les besoins : contenus thématiques touchant les conditions et la qualité de vie des familles, données populationnelles et données de santé et bien-être, soutien au développement des communautés locales, recherches, suivi et évaluation.

CONCLUSION

La Ville a entrepris un exercice d'envergure qui s'avère prometteur pour la qualité de vie des familles. La DSP est heureuse de conjuguer ses efforts avec ceux de la Ville et de ses partenaires, pour faire en sorte que toutes les familles qui habitent présentement Montréal bénéficient d'une meilleure qualité de vie.

Dans une perspective de développement durable, nous souhaitons que les enfants et les jeunes qui naîtront et grandiront à Montréal dans les prochaines années, puissent y vivre et se développer dans des « quartiers vivants », des communautés accueillantes et favorables à leur santé et à leur bien-être.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandations d'ordre général

1. Que la Ville de Montréal, dans une perspective de développement durable, élabore avec ses partenaires un plan de développement social et de lutte contre la pauvreté tenant compte des préoccupations des familles et qu'elle intègre à sa politique un volet « environnement économique favorable » prenant en considération l'emploi, l'intégration socio-professionnelle, la conciliation famille-travail-étude et la capacité financière des familles.
2. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements tiennent compte, pour l'élaboration des *plans d'action famille*, des plans d'action intersectorielle en cours dans les communautés locales et qui touchent l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des familles.
3. Que la Ville de Montréal et d'autres partenaires régionaux – DSP, Centraide, Fondation Chagnon, etc. qui soutiennent le développement des communautés locales en plaçant tout-petits, jeunes et familles au cœur de leurs préoccupations – se concertent davantage pour assurer une meilleure harmonisation et plus de cohérence dans le soutien aux communautés locales et aux familles.
4. Que la Ville de Montréal – pour rejoindre les familles, mieux répondre à leurs besoins et développer leur sentiment d'appartenance – favorise l'accès à l'information en tenant compte de la diversité des situations familiales et prévoie un processus de participation adapté afin que les familles contribuent au choix des orientations, à la mise en œuvre et au suivi de la politique familiale.
5. Que la Ville et les arrondissements, en collaboration avec leurs partenaires, précisent davantage le processus de mise en œuvre du plan d'action famille, en se fixant des objectifs, des cibles à atteindre et des échéanciers.

Recommandations sur les thèmes spécifiques du Plan collectif d'action famille

Quartiers vivants

6. Que la Ville encourage la mixité des fonctions – résidentielle et commerciale avec services de proximité – sans limiter son action aux seuls noyaux villageois traditionnels.
7. Que la Ville et les arrondissements collaborent avec la DSP, les CSSS et les communautés locales à la réalisation d'initiatives pour améliorer l'accès aux aliments santé à Montréal, particulièrement l'approvisionnement en fruits et légumes frais dans des secteurs dépourvus et défavorisés.

Habitation

8. Que la Ville améliore les conditions de logement des familles a) en bonifiant les programmes d'accès à la propriété, b) en assurant une meilleure offre de logements abordables et en mode coopératif, avec espaces extérieurs de jeux pour les enfants, et c) en étant plus efficace dans la lutte contre les problèmes d'insalubrité.

Circulation et transport

9. Que la Ville s'assure que tous les quartiers soient bien desservis par le transport en commun et par un réseau de pistes cyclables; qu'elle établisse une tarification familiale pour le transport en commun et en facilite l'accès pour les familles avec tout-petits et poussettes en toute sécurité.
10. Que la Ville assure une meilleure sécurité routière en imposant une limite de 30 km/h dans les rues locales et en appliquant des mesures d'apaisement de la circulation dans toutes les rues où la présence de piétons et de cyclistes le requiert.

Sécurité publique

11. Que la Ville et les arrondissements préconisent des actions préventives et sociales en matière de sécurité publique, favorisent le dialogue avec l'ensemble des groupes sociaux, y compris les personnes marginalisées, à propos de l'occupation de l'espace public, et s'assurent d'une réponse adéquate sans entraver les services aux personnes itinérantes ou utilisatrices de drogues par injection.

Culture, sports et loisirs

12. Que la Ville adopte une politique générale de tarification familiale et d'horaires adaptés pour tous les services culturels, de loisirs et de sports et travaille avec les partenaires concernés à maximiser dans une perspective famille son offre de services.

RÉFÉRENCES

Centre 1, 2, 3 GO! (2007). *Mémoire du Centre 1, 2, 3, GO! sur le plan de transport 2007 de la Ville de Montréal*, Montréal, 25 p.

Comité *Famille* de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal (2004). *Vision régionale concertée et enjeux prioritaires en matière de famille*, Montréal, 7 p.

Comité *Famille* de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal (2007). *Regard sur les familles montréalaises*, Montréal, 78 p.

Conseil de la famille et de l'enfance (2005), *Créer des environnements propices avec les familles, le défi des politiques municipales*, Québec, Avis 154 p., Sommaire : 19 p.

Conseil municipal de la Ville de Montréal, extrait du procès-verbal de l'Assemblée du 17 septembre 2007, Montréal, 2 p.

Csete J (2007). *Interdiction d'accès : les pratiques policières et le risque de VIH pour les personnes qui utilisent des drogues*, Réseau juridique canadien VIH/Sida, Toronto.

Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2006). *La disparité dans l'accès à des aliments santé à Montréal*, étude géomatique, Montréal, 13 pages.

Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2002). *La santé urbaine, une condition nécessaire à l'essor de Montréal*, rapport annuel du directeur, Montréal, 92 p.

Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2007). *Mémoire à la Commission de l'agglomération montréalaise sur l'environnement, le transport et les infrastructures*, Montréal 27 p.

L. Maher et D. Dixon (2001). « *The cost of crackdowns: policing Cabramatta's heroin market* ». *Current issues in Criminal Justice* 13 (1): 5-22.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2005). *École en santé : Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires*, Québec, 64 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité*, cadre de référence, Québec, 79 p.

T. Kerr et coll. (2005). « *The public health and social impacts of drug market enforcement: a review of the evidence* ». *International Journal of Drug Policy* 16: 210-220.

Ville de Longueuil (2006). *La politique familiale de la Ville de Longueuil*, 34 p.

Ville de Longueuil (2006). *Plan d'action politique familiale*, 12 p.

Ville de Québec (2004). *Politique familiale*, 40 p.

Ville de Québec (2005). *Plan d'action 2005-2007 de la politique familiale*, 15 p.

B O N D E C O M M A N D E

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Mémoire de la Direction de santé publique sur le projet Plan d'action famille de Montréal	5.00 \$	

NUMÉRO D'ISBN (version imprimée)
978-2-89494-617-6

Nom _____

Adresse _____

No Rue App.

Ville Province Code postal

Téléphone _____ Télécopieur _____

**Les commandes sont payables à l'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la
Direction de santé publique de Montréal.**

Retourner à l'adresse suivante :

Centre de documentation
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514-528-2400, poste 3646

DIRECTION DE
SANTÉ PUBLIQUE

*Votre partenaire
pour garder notre
monde en santé*

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514-528-2400
www.santepub-mtl.qc.ca

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec 